

# **Assemblée de paroisse extraordinaire de Corgémont-Cortébert**

**Lundi 18 décembre 2023 à 19h30**

**Salle de paroisse de Corgémont**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Nomination d'un(e) scrutateur/scrutatrice
2. Discussion et approbation du budget 2024
3. Divers et imprévus

**Président** : Pierre Amstutz (PA)

**Nombre d'ayants-droits présents** : 15

**Secrétaire** : Adeline Henri

Le président constate que la présente assemblée extraordinaire a été valablement convoquée dans les délais impartis avec l'ordre du jour publié dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary numéro 42 du 17 novembre 2023.

PA déclare l'assemblée ouverte et salue les membres présents, il est 19h31.

### **1. NOMINATION D'UN(E) SCRUTATEUR/SCRUTATRICE**

PA propose Marie-Madeleine Dubuis comme scrutatrice. Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

Il rappelle l'ordre du jour qui est accepté tel quel.

### **2. DISCUSSION ET APPROBATION DU BUDGET 2024**

PA donne la parole à Christine Brechbühler.

Christine Brechbühler remercie les présents pour leur investissement et leur présence, elle rappelle les difficultés que rencontre la paroisse pour trouver des personnes acceptant de remplir les fonctions administratives de la paroisse (notamment

gestionnaire des finances). Elle explique que la fiduciaire CFGA, représentée par Mme Petermann, a accepté de s'occuper de nos comptes, et que la secrétaire de paroisse, Adeline Henri, s'occupe de gérer la caisse. Elle passe la parole à Mme Petermann, à qui PA souhaite la bienvenue et donne la parole.

Mme Petermann va comparer le budget 2024 aux derniers comptes approuvés, soit ceux de 2022, et elle s'est basée sur le budget 2023 et les comptes approuvés 2022 pour réaliser le budget 2024.

Cultes : le budget consacré aux rencontres et apéro après les cultes ont baissé, les collectes aussi.

Formation : le budget est stable, il n'y a pas de frais imprévus.

Affaires sociales : il n'y a pas de sortie de grande envergure prévue, ni de nouvelle Nuit des églises.

Culture : la nette augmentation est dûe à la révision de l'orgue ; la ligne pour l'amortissement planifié suite à la réfection du clocher est maintenue mais à 0 pour 2024 car les travaux seront finalement réalisés en 2024 et l'amortissement commencera en 2025.

Infrastructures : il n'y a pas de grande différence, sauf pour l'entretien des logiciels avec la mise en place de la gestion électronique des données et l'achat de la licence du logiciel de comptabilité.

PA demande si à ce stade il y a des questions. Christine Brechbühler précise que la Nuit des églises est proposée tous les 2 ans, donc si le Conseil décide de s'investir à nouveau sur ce projet, ce sera en 2025.

PA demande quelle est la fréquence de révision des orgues. Christine Brechbühler répond que l'entreprise Morel, qui entretient nos orgues, a alerté la paroisse sur la nécessité de réviser celui de Cortébert, et que cela se fait environ tous les 10 ans. Mme Petermann propose de provisionner pour ces révisions à l'avenir, mais c'est à voir avec le canton car il n'est pas certain que ce dernier autorise ce genre de provision. Mme Petermann va se renseigner.

Organisation : les indemnités annuelles et jetons de présence ont augmenté (conformément à ce qui a été voté lors de la dernière assemblée de paroisse), les autres postes restent équivalents et les jetons de présence du projet de fusion sont à zéro. Les honoraires pour l'organe de révision et la fiduciaire ont nettement augmenté du fait du passage à la gestion financière par une fiduciaire. En 2022, Michel Heiniger gérait les comptes et ses émoluments passaient dans « personnel administratif ». La ligne « Dédommagements aux communes lié au projet de fusion » est à zéro puisque le projet de fusion n'a pas abouti.

PA demande s'il y a des questions sur le point Organisation. Julien Bösiger demande si la provision au sujet de la fusion sera récupérée. David Kneubühler dit que non car il y

avait un décompte à part avec provisions, subventions du canton, etc., et que ces charges et revenus se sont à peu près compensés. Il n'y a pas d'autre question.

Finances et impôts : le budget est basé sur l'historique et les connaissances actuelles mais nous n'avons pas les chiffres exacts du canton pour 2024, donc c'est une estimation. Les intérêts bancaires sont diminués car l'emprunt pour les travaux de la chapelle n'a pas encore été fait. Les contributions au CSJ et au CSP sont connues, la contribution à la paroisse allemande aussi. Les subventions aux organisations privées recouvrent notamment Travail de Rue.

Julien Bösigler demande quel est le lien entre les lignes « contribution au CSJ » et « participation au Synode ». David Kneubühler explique que cette dernière ligne se réfère au synode que nous avons organisé chez nous (le lieu change à chaque fois) et que nous avons dû engager des frais (location de salle notamment).

Impôts des personnes physiques et morales : il n'est pas possible de savoir le montant à l'avance donc CFGA a choisi la prudence car ces rentrées d'impôts sont plutôt à la baisse.

PA demande s'il y a des questions sur ce point. PA demande, dans la rubrique « finances et impôts », où est la ligne sur l'aspect solidaire de nos activités et de nos finances. David Kneubühler répond que cela se trouve dans la ligne « subventions aux organisations privées » (organisations, associations, ...).

Mme Petermann demande si la contribution au syndicat diminue lorsque la paroisse touche moins d'impôts. Selon David Kneubühler, c'est éventuellement le cas, mais c'est la région qui se charge de certains frais fixes, qui ne dépendent donc pas des impôts perçus.

Il n'y a pas d'autre question.

Loyers : une diminution est planifiée car la cure sera vacante pendant la première moitié de l'année probablement (vacance de pasteur). Il n'y a pas de budget prévu pour la réfection de l'appartement.

Dépassement de charges : CHF 44 956, -, le budget n'est donc pas un budget positif. Ces pertes sont couvertes par la fortune de la paroisse. Le dépassement s'explique par : l'orgue, les économies prévues grâce à la fusion qui ne pourront finalement pas être faites, la rentrée des impôts nettement diminuée. Christine Brechbühler fait remarquer que les entrées diminuent de plus en plus, mais les frais, d'entretien, de salaire, etc, vont en s'augmentant. PA pense qu'une réflexion doit être menée pour le long terme. Mme Petermann demande à quel point la paroisse peut honorer des dons compte tenu de la diminution des revenus. David Kneubühler détaille certaines des économies prévues au niveau régional : le journal Réformé va être refondu, les postes jeunesse alors qu'il y a moins de jeunes vont être réévalués.

Il n'y a pas de remarques par rapport à ce que vient de dire David Kneubühler.

Budget d'investissement : la rénovation du clocher de Cortébert est décalée à 2024 avec une augmentation du budget qui a déjà été validée.

Il n'y a pas de question sur ce point.

**Vote d'acceptation de la quotité (0.2142 – inchangée) : acceptée à l'unanimité (15)**

**Vote d'acceptation du budget : accepté à l'unanimité (14 – une des personnes présentes auparavant a dû s'absenter)**

PA remercie Mme Petermann pour sa présentation. Il demande pour rappel le tarif de location de la salle de paroisse et combien cela rapporte à l'année. DK répond de mémoire que le tarif est de CHF 120,- pour les paroissiens, CHF 150,- pour les autres, et rappelle que le règlement et les tarifs sont disponibles sur le site internet. Ces locations représentent environ CHF 1 500,- sur l'année. Il explique que le Conseil peut aussi décider, pour une raison ou une autre, d'offrir ponctuellement la location de la salle.

### **3. DIVERS ET IMPRÉVUS**

Il n'y a pas de question.

Christine Brechbühler remercie Mme Petermann de s'être déplacée à plusieurs reprises et d'avoir repris ce dossier compliqué.

PA clôt l'Assemblée à 20h16.

Président de l'assemblée

Secrétaire de la paroisse et de l'assemblée

Pierre Amstutz

Adeline Henri